## Modèle pour l’information sur le tableau officiel suite à une instruction

RESULTAT D’UNE INSTRUCTION SELON LA RCV 69

Le (date), le jury a ouvert une instruction selon la RCV 69 contre (nom).

(*Si la décision est qu’il n’y a pas eu d’infraction) :*

Suite à cette instruction le Jury a déterminé que (nom) n’a pas eu une mauvaise conduite selon la règle 69.1(a).

(*Si la décision est qu’il y a eu infraction) :*

Suite à cette instruction, le Jury a déterminé que (nom) a eu une mauvaise conduite selon la règle 69.1(a).

*(Si seul un avertissement est donné) :*

Le Jury a donné un avertissement à (nom). Le Jury ne prendra pas d’autre action.

(*Si une pénalité est imposée*) :

Le Jury a pénalisé (nom) de la manière suivante :

*(Énoncer ici les détails de la pénalité)*

Un rapport sera transmis à la Fédération Française de Voile (*ajouter d’autres fédérations si besoin)*

*Nom et signature du président du jury :*

*Date et heure d’affichage :*

*NOTES POUR L’UTILISATION DU MODELE :*

* *Ajouter les informations pertinentes dans les crochets*
* *Supprimer les mots en italiques*
* *Ne pas détailler la nature ni de la mauvaise conduite ni des faits établis. Informer les concurrents seulement du résultat de l’instruction*
* *Si vous avez des doutes quant au contenu de l’information, ne l’affichez pas. L’affichage peut être particulièrement pertinent quand le concurrent n’est pas coupable (toutefois, il peut être nécessaire si l’information d’une instruction selon la règle 69 a été affichée dans les convocations)*
* *Garder une copie de l’information*